

**25.—Total de l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1953**

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur le 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Règlements (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	2,593,525,159	21,080,825,695	515,777,514	166,120,778
Provinciales.....	169,325,061	774,730,284	17,112,165	3,624,784
Mutuelles canadiennes—				
Fédérales.....	49,943,951	315,035,034	4,605,567	4,341,623
Provinciales.....	54,774,386	318,838,349	6,540,885	4,522,055
Compagnies britanniques (vie).....	98,437,715	519,137,847	12,310,612	3,365,532
Compagnies étrangères (vie).....	704,744,833	6,181,027,477	139,441,603	42,628,927
Mutuelles étrangères.....	15,638,822	138,806,506	3,405,668	1,665,881
<b>Total général.....</b>	<b>3,686,389,927</b>	<b>29,328,401,192</b>	<b>699,194,014</b>	<b>226,269,580</b>

**Section 3.—Assurance-responsabilité**

L'assurance-responsabilité au Canada englobe diverses formes d'accidents et 25 autres classes d'assurance souscrites par des sociétés inscrites auprès du gouvernement fédéral. En 1953, ce genre d'assurance a été souscrit par 308 sociétés, dont 76 sont canadiennes, 82 britanniques et 150 étrangères; sur ce nombre, 216 ont également souscrit de l'assurance-incendie. En outre, 19 mutuelles ont souscrit de l'assurance-accident et de l'assurance-maladie ainsi que de l'assurance-vie et trois mutuelles n'ont souscrit que de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie.

Le tableau 27, qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et à charte provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-incendie, les compagnies à charte fédérale prennent la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100).

Étant donné, comme on l'a vu, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-responsabilité au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des compagnies d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 28, p. 1271, renferme des chiffres correspondants pour toutes les opérations des compagnies canadiennes d'assurance-responsabilité et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1953, on comptait 18 compagnies canadiennes, 7 compagnies britanniques et 67 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance-automobile a fait bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de pertes d'environ 45 p. 100. La proportion est légèrement moindre que celle d'avant-guerre à cause de la diminution de la circulation, mais depuis la fin des hostilités, la situation est moins favorable; en 1953, la proportion était de 52 p. 100 environ. L'assurance contre la grêle en 1952 accusait 54 p. 100 de pertes, mais en 1953 cette proportion avait atteint 95 p. 100.